Union académique des syndicats de l'Education nationale CGT
Bourse du Travail - place Guichard - 69422 LYON Cedex 03
lyon@cgteduc.fr

DECLARATION LIMINAIRE CGT EDUC'ACTION
CSA 9 OCTOBRE 2023

Monsieur le Recteur , Mesdames et Messieurs les membres du CSA

Malgré les annonces et les promesses à la rentrée chaque élève n'avait pas un enseignant en face de lui . la liste est longue des dysfonctionnements à l'Éducation nationale et s'allonge jour après jour : Manque de profs, effectifs pléthoriques dans les classes , manque d'AESH pour un nombre toujours croissant d'élèves en situation de handicap notifié·es par la MDPH, inflation des prix pour les fournitures scolaires qui pèsent sur les budgets des familles, conditions d'accueil et de travail insupportables dans des établissements inadaptés aux changements climatiques à cause des fortes chaleurs de ce début de septembre. Mais le gouvernement sait pouvoir compter sur les personnels pour pallier les insuffisances de l'institution à moindre coût. Et il va pouvoir poursuivre la casse méthodique du service public de l'Éducation.

La question de l'inflation renvoie bien sûr à la question salariale. Pour toutes les catégories de personnels, il y a eu incontestablement une baisse de pouvoir d'achat depuis plusieurs années et les revalorisations qui sont proposées ne correspondent pas aux attentes des personnels. Par ailleurs, la majorité des revalorisations se font principalement sur forme indemnitaire. La CGT Éduc'Action a toujours été défavorable à des augmentations sous cette forme puisque les primes ne sont ni pérennes ni comptabilisées pour la retraite, non indexées sur l'inflation et renforce les inégalités Femmes/Hommes.

C'est en partie pour ces raisons que la CGT ainsi qu'une intersyndicale large appellent les personnels a se mobiliser et se mettre en grève le Vendredi 13 Octobre .

Malheureusement, on évoque essentiellement l'attractivité des personnels enseignants. Ce qui est mal pris par les autres catégories de personnels. Quant aux AESH, le ministère a annoncé des revalorisations pour cette rentrée mais, ces revalorisations ont été annoncées il y a 4 mois. En effet le ministère prévoit de verser la prime « pouvoir d'achat » de la Fonction publique d'ici l'automne. Il est fort probable que les AESH et AEd soient proches du maximum prévu, soit 800€ brut et proratisés sur le temps de travail. Mais l'augmentation des salaires AESH sera d'environ 6%. Très loin des 10% d'augmentation promis par le gouvernement .

Quant au Pacte enseignant, c'est une revalorisation indemnitaire mais qui est, en outre, conditionnée à l'exercice de missions supplémentaires. Le tout, avec des distributions opérées dans

une grande confusion. Le ministre de l'éducation a pu annoncé dans la presse « qu'un enseignant sur quatre s'est engagé dans le pacte et même d'après ses chiffres un sur trois dans les collèges et dans les lycées professionnels ».

Peut -on avoir la réalité des chiffres sur académie de Lyon ? Sinon à quel moment ?

Les remontées que nous avons sont moins enthousiastes et font état d'établissements où il n'y a pas par exemple assez de volontaire pour assurer les devoirs faits obligatoire en sixième . De même dans beaucoup d'établissement la répartition des missions complémentaires n'a pas été présenté pour avis au conseil d'administration comme le prévoit le décret 2023-627 du 19 juillet 2023 .

Concernant la réforme de la voie professionnel qui vise à renforcer la mainmise des entreprises sur la formation scolaire et fournir une main d'œuvre précaire, corvéable et à moindre coût . La CGT Educ'Action , attachée à la valeur émancipatrice de l'école , dénonce cette nouvelle attaque libérale contre l'école .

Nous souhaiterions avoir un éclaircissement sur la gestion des formations dans l'académie de Lyon . Il semble y avoir une confusion dans les consignes données aux personnels de direction On demande ainsi au collègue de rattraper les heures de cours quand il reçoivent une convocation à une formation . Peut-on convoquer un personnel pendant les vacances scolaires pour une formation sans l'avoir averti de cette possibilité en début d'année comme le prévoit le décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019 ?

Par ailleurs pour assurer des formations il faut qu'il y ait des formateurs. Au vue de la dégradation de leur condition de travail , Est ce que l'Académie de Lyon pense avoir un vivier suffisant de formateur pour effectuer l'ensemble des formations en dehors du face à face élève ?

Concernant les personnels administratifs aucune annonce dans la presse , aucun mot pour leurs conditions de travail, aucun mot sur leurs salaires. Le gouvernement, l'administration comptent encore sur ces personnels qui sont pourtant la cheville ouvrière de la rentrée pour pallier aux insuffisances : manque de personnel, personnel non remplacé. Aujourd'hui dans l'académie de Lyon le nombre d'établissement n'ayant pas d'adjoint·e gestionnaire est significatif.

Pourquoi malgré l'accord sur la mise en place du télétravail dans l'éducation nationale signé le 13 juin 2023 son application n'est pas effective dans les EPLE et Pourquoi la Formation spécialisée en Santé et sécurité au travail académique n'a pas encore été consulté afin d'en préciser les contours . L'administration nous a montré qu'elle était capable d'anticiper et d'appliquer certains décrets avant leur parution donc le problème du timing n'est pas une réponse satisfaisante . Cela montre un dysfonctionnement mais surtout une priorité et un zèle a faire appliquer plus rapidement d'autres mesures qui ne sont pas des avancés sociales mais plutôt une dégradation des conditions de travail .